

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID: 059-245900758-20240702-2024D127-DE

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 02 juillet 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le deux juillet, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le vingt-six juin.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°2 : 35 A partir du point n°3 : 36

Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de votants :

> Du point n°1 au point n°2 : 39 A partir du point n°3 : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BLERVARQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M.BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique (à partir du point n°3), M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DEBAISIEUX Nathalie, pouvoir donné à M.BOONAERT Jean-Philippe Mme DERONNE Véronique, pouvoir donné à M.BROUTEELE Philippe Mme EVRARD Monique, pouvoir donné à M.MAHIEU Philippe M.LAPIERRE Julien, pouvoir donné à Mme PLE Sandra

Absents:

Mme DE SWARTE Marie-Dominique (jusqu'au point n°2 inclus) M.FICHEUX Bruno M.RAVET Pierre-Luc

Secrétaire de séance : Mme BROUARD Bénédicte

Délibération n°2024D127 – Culture - Nouveau prix littéraire Jeunesse Flandre LYS : EsperLUkids

Vu la délibération n°2020D080 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2020 instituant la mise en place sur le territoire Flandre Lys d'un prix littéraire Jeunesse à destination d'un public d'enfants âgé de 0 à 6 ans ;

Vu la dynamique culturelle initiée notamment via le Réseau de Lecture publique Esperluette qui prône les bienfaits d'une sensibilisation à la Lecture dès le plus jeune âge ;

Vu le succès du Prix littéraire TIOT LOUPIOT, mené en partenariat avec la Médiathèque départementale du Pas de Calais et l'Association « Droit de cité » ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Culture du 14 mai 2024, il est proposé d'étendre ce Prix littéraire aux 6-9 ans et de l'organiser en autonomie à l'échelle de la CCFL à compter de décembre 2024. A ce titre, un comité de sélection et un groupe de travail seront constitués, avec les bibliothécaires notamment.

3 sélections de 3 ouvrages seront proposées aux partenaires, soit une centaine d'ouvrages à acquérir pour ces trois niveaux :

EsperLU-Baby: 0-3 ansEsperLU-Mini: 3-6 ansEsperLU-Junior: 6-9 ans

Les enfants voteront leur album préféré, comme à l'accoutumée, et l'album plébiscité sera annoncé avant l'été. La communication sera initiée par la CCFL.

Le budget prévisionnel reste inchangé et sera de 3 500€ pour cette opération, pour

- L'achat de 3 sélections EsperLUkids à destination des partenaires Petite Enfance, Enfance, bibliothèques Esperluette,
- Une formation de « Lecture à voix haute »,
- La communication.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- > PREVOIR les crédits correspondants au BP 2024;
- > AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition cidessus.

A La Gorgue le 02 juillet 2024, Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Bénédicte BROUARD

Jacques HURLUS

Le Président,